



LIFESAVING SOCIETY®
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

The Lifeguarding Experts
Les experts en surveillance aquatique

Société de sauvetage Canada
2420 rue Bank, M012, Ottawa, Ontario K1V 8S1
Téléphone : 613-746-5694
Courriel : experts@lifesaving.ca Site Web : www.lifesaving.ca

Normes de sécurité

Pour les piscines et les plages au Canada
Norme pour les installations aquatiques

Norme relative aux conditions météorologiques extrêmes

Norme

Chaque piscine extérieure et plage devraient élaborer et mettre en œuvre un plan d'urgence en cas de conditions météorologiques extrêmes.

Définitions

Conditions météorologiques extrêmes : Phénomènes météorologiques ou hydrométéorologiques dangereux, de durée variable, susceptibles de causer des dommages importants, de graves perturbations sociales et des pertes en vies humaines, nécessitant des mesures visant à minimiser les pertes, à atténuer les effets et à éviter les risques, et exigeant que des informations détaillées sur le phénomène (emplacement, zone ou région touchée, heure, durée, intensité et évolution) soient diffusées dès que possible au public et aux autorités responsables. (Source : Organisation météorologique mondiale)

Plan d'action d'urgence : ensemble intégré de politiques et de procédures qui vous permet de vous préparer, de réagir et de vous remettre d'incidents d'urgence. (Source : Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail)

Justification

Chaque année, les conditions météorologiques extrêmes font de nombreux morts et blessés à travers le Canada. La préparation et la mise en œuvre d'un plan d'action d'urgence en cas de conditions météorologiques extrêmes permettront de réduire le nombre de blessés et de décès. En raison des changements climatiques, le nombre et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes continueront d'augmenter.

Mise en oeuvre

Élaborez un plan d'urgence en cas de conditions météorologiques extrêmes qui devrait inclure, sans s'y limiter :

- Surveiller quotidiennement les prévisions météorologiques et les avertissements relatifs aux conditions météorologiques extrêmes.
- Surveiller les avertissements et les alertes météorologiques.
- Identifier les lieux sûrs les plus proches avant le début de la saison et élaborer un plan de communication pour informer le public de ces lieux sûrs qui offrent une protection contre les conditions météorologiques extrêmes.
- Élaboration de protocoles en fonction du niveau de menace, notamment :
 - La manière dont les clients seront informés
 - La nécessité d'évacuer les installations ou de se contenter d'émettre des alertes et des conseils sur les abris sûrs
 - Comment le personnel se protégera
 - Quand et comment informer le personnel et les clients que la menace est écartée et que les activités normales peuvent reprendre

Environnement et Ressources naturelles Canada a recensé les phénomènes météorologiques extrêmes locaux et fournit des informations à leur sujet. Ceux-ci doivent être identifiés dans votre plan d'urgence. Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante : [Weather Information - Environment Canada](#).

Les risques météorologiques courants auxquels il faut se préparer comprennent :

- **La foudre** : Chaque année, la foudre tue environ 10 Canadiens et en blesse environ 100 à 150 autres.
- **Pluie** : Surveillez régulièrement les prévisions météorologiques d'Environnement et Changement climatique Canada pour connaître les avis et les avertissements de fortes pluies ou d'orages violents accompagnés de fortes averses locales. Connaissiez les risques d'inondation dans votre région et prévoyez une voie d'évacuation vers un terrain plus élevé.
- **Inondations** : La plupart des inondations se produisent lorsque le volume d'eau d'une rivière ou d'un cours d'eau dépasse la capacité du lit. Les inondations se produisent également le long des rives des lacs et des côtes, lorsque le niveau de l'eau, plus élevé que la normale, envahit les zones basses.
- **Ondes de tempête** : Une onde de tempête est une élévation anormale du niveau de l'eau lorsqu'un dôme d'eau océanique poussé par le vent se dirige vers le littoral. Ce phénomène se produit à proximité de l'endroit où l'œil d'une tempête tropicale ou non tropicale touche terre ou passe près de la côte. Souvent accompagnées de vagues élevées, les ondes de tempête peuvent dépasser le niveau normal des marées et causer des dommages aux infrastructures situées le long des zones côtières.
- **Vent** : Les vents violents ne se produisent pas seulement à grande échelle lors de tempêtes tropicales ou de systèmes dépressionnaires et de fronts. Ils peuvent également se produire à petite échelle lors d'orages, de chinooks ou en raison de la géographie locale.
- **Tornade** : Une tornade est une colonne d'air en rotation violente qui s'étend entre la base d'un nuage et la surface. Lorsqu'elle se forme au-dessus de l'eau, une tornade est appelée « trombe marine ». Les tornades tuent en moyenne deux Canadiens par an et en blessent 30 autres.

- **Grêle** : La grêle se forme lorsque des courants ascendants dans les nuages d'orage entraînent des gouttes de pluie vers le haut, dans des zones extrêmement froides de l'atmosphère, où elles gèlent et fusionnent pour former des morceaux de glace. Lorsque ces morceaux deviennent trop lourds pour être soutenus par les courants ascendants, ils tombent au sol à des vitesses pouvant atteindre 100 km/h ou plus.
- **Chaleur et humidité** : Il est important de rester en sécurité lors de températures extrêmes. Évitez de travailler ou de faire des exercices intenses s'il fait très chaud ou humide à l'extérieur, et recherchez des conditions plus fraîches si votre corps devient trop chaud. Les décès liés à la chaleur sont en augmentation ces derniers temps. En 2021, un « dôme de chaleur » au-dessus de la Colombie-Britannique a causé la mort de 595 personnes.
- **Indice d'ultraviolets** : Les rayons ultraviolets (UV) sont les rayons du soleil qui peuvent provoquer des coups de soleil. Une exposition prolongée aux rayons UV est associée au vieillissement de la peau, à la cataracte, à l'affaiblissement du système immunitaire et au cancer de la peau. Réduisez votre temps d'exposition au soleil, en particulier entre 11 h et 16 h, d'avril à septembre, et recherchez l'ombre lorsque vous êtes à l'extérieur. Couvrez-vous en portant un chapeau à large bord, une chemise à manches longues avec un indice de protection solaire équivalent à 50 et des lunettes de soleil enveloppantes. Utilisez un écran solaire « à large spectre » avec une protection contre les UVA et les UVB, et un indice de protection solaire (SPF) de 15 ou plus.
- **Indice de la qualité de l'air** : L'indice de la qualité de l'air mesure la qualité de l'air par rapport à votre santé sur une échelle de 1 à 10. Plus le chiffre est élevé, plus le risque pour la santé associé à la qualité de l'air est important. Lorsque la pollution atmosphérique est très élevée, la lecture correspond à 10+.. L'indice fournit des prévisions locales sur la qualité de l'air pour aujourd'hui et demain, accompagnées de conseils de santé.
- **Brouillard** : Le brouillard est constitué de minuscules gouttelettes d'eau en suspension dans l'air qui réduisent la visibilité à moins d'un kilomètre. Il se distingue des nuages uniquement par le fait qu'il touche la surface de la terre.

Références

- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), « [Plan d'intervention d'urgence](#) ». *Guide de planification des interventions d'urgence*. CCHST, 2020. Web. Novembre 2022
<https://www.ccohs.ca/products/publications/pdf/emergResponse.pdf>
- Environnement Canada. (2019). *Risques météorologiques saisonniers*.
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/meteo-saisonniere-dangereuse.html>
- Organisation météorologique mondiale. (2022). *Définition des phénomènes météorologiques violents ; établissement de lignes directrices pour la mise en œuvre d'un projet de démonstration de prévision des phénomènes météorologiques violents*.
https://web.archive.org/web/20170103094209/https://www.wmo.int/pages/prog/www/DPS/Meetings/Wshop-SEEF_Toulouse2004/Doc3-1%281%29.doc

Approbation

- Approuvé par le conseil d'administration de la Société de sauvetage du Canada XXX

Avertissement

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication ou de leur révision.

L'objectif de ces normes est d'inciter les législateurs et les propriétaires, gestionnaires et opérateurs de piscines, plages et parcs aquatiques à adopter ces normes afin de prévenir la noyade et les blessures liées à l'eau dans les environnements aquatiques.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada ne remplacent et n'annulent aucunement les lois et règlements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux, mais sont considérées comme étant les normes que les exploitants d'installations aquatiques doivent tenter de respecter afin d'améliorer la sécurité dans le cadre de leurs activités et de prévenir la noyade et les incidents associés à l'eau.

Annexe 1

Exemple de plan d'action en cas de conditions météorologiques extrêmes Liens

- Plan d'action succinct - Parks Manitoba
https://www.gov.mb.ca/asset_library/en/severe_weather_brochure_parks.pdf
- Plan d'action détaillé – Université Roger Williams
https://www.rwu.edu/sites/default/files/downloads/ehs/severe_weather_preparedness_plan.pdf
- Recommandations du gouvernement du Canada en matière de préparation aux situations d'urgence
<https://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/yprprdnssgd/index-fr.aspx>
- Organismes provinciaux de gestion des urgences
<https://www.getprepared.gc.ca/cnt/rsrscs/mrgnc-mgmt-rgnztns-eng.aspx>